



Agence internationale de l'énergie atomique  
**CIRCULAIRE D'INFORMATION**

---

**INF**

INFCIRC/507  
13 mai 1996

Distr. GENERALE  
FRANÇAIS  
Original : ARABE

**COMMUNICATION DU 24 AVRIL 1996 ADRESSEE AU DIRECTEUR GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARABIE SAOUDITE AUPRES  
DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE**

1. Le 25 avril 1996, le Directeur général a reçu une lettre en date du 24 avril 1996 que le représentant permanent de l'Arabie Saoudite lui avait adressée au nom des Etats arabes Membres de l'Agence et membres du Conseil des gouverneurs au sujet du réacteur israélien de Dimona.
2. Comme l'a demandé le représentant permanent de l'Arabie Saoudite, le texte de cette lettre est distribué aux Etats Membres pour information.

**TEXTE DE LA LETTRE DU 24 AVRIL 1996 ADRESSEE PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARABIE SAOUDITE  
AUPRES DE L'AGENCE INTERNATIONALE  
DE L'ENERGIE ATOMIQUE**

Monsieur le Directeur général,

Au nom des Etats arabes Membres de l'Agence et membres du Conseil des gouverneurs, je tiens à vous faire part de l'inquiétude que suscitent chez les gouvernements et les peuples arabes les informations concernant le risque de fuite radioactive au réacteur israélien de Dimona et les dangers liés au stockage et à l'enfouissement de déchets radioactifs dans la zone du réacteur, car ils estiment que le fait que ce réacteur nucléaire puisse subsister sans que l'on sache réellement quoi que ce soit sur son degré de sûreté et sur les sites d'enfouissement de déchets nucléaires dans cette zone constitue une menace pour la sécurité, la vie et l'environnement.

Les facteurs suivants contribuent notamment à aviver cette inquiétude :

- 1) Des informations ne cessent d'être communiquées, y compris par des sources israéliennes, au sujet de fuites radioactives provenant du réacteur et des sites d'enfouissement de déchets nucléaires dans la zone du réacteur;
- 2) Le réacteur est ancien et a atteint le terme de sa durée de vie prévue;
- 3) La région est sujette aux séismes;
- 4) Il faudra attendre longtemps avant que la surveillance des fuites radioactives dans les eaux souterraines au-delà des frontières permette de déceler de telles fuites dans les Etats voisins, si bien qu'il sera techniquement difficile d'établir, sur la base de mesures effectuées hors des frontières d'Israël, qu'il n'y a pas eu d'accident pouvant avoir des conséquences catastrophiques pour l'avenir.

Les activités nucléaires israéliennes se poursuivent en dehors de tout contrôle international sans que l'on ait la moindre assurance quant à la sûreté de ces activités, et il ne fait aucun doute que tout accident nucléaire en Israël aura des effets transfrontières et présentera des risques en dehors de son territoire. C'est pourquoi il faudrait que les activités nucléaires israéliennes soient tant soit peu transparentes et qu'Israël devienne partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et conclue un accord de garanties avec l'Agence.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour informer les Etats Membres de l'Agence du degré d'inquiétude qui règne dans la région arabe en raison de ces activités. Il est également demandé à l'Agence d'établir des contacts en vue d'effectuer les études techniques nécessaires pour mesurer l'intensité du rayonnement sur le site du réacteur de Dimona et aux alentours ainsi que sur les sites d'enfouissement de déchets dans cette

zone afin de s'efforcer de prévenir tout risque de fuite radioactive, puis de faire un rapport à ce sujet au Conseil.

A ce propos, je tiens à faire remarquer que les conséquences potentielles de tout accident nucléaire se feraient sentir au-delà de la région. L'accident de Tchernobyl et ses conséquences restent assurément une source de préoccupation pour la communauté mondiale et montrent l'importance véritable de la sûreté nucléaire.

Compte tenu de l'urgence et de l'importance de ce problème, nous espérons que les mesures nécessaires seront prises sans tarder, et nous vous demandons par la même occasion de bien vouloir distribuer cette lettre aux Etats Membres de l'Agence en tant que document officiel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

(signé) Issa Al-Nowaiser  
Doyen du Corps diplomatique arabe et  
Ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite